



**Compte-rendu de la réunion du groupe
« services » du 13 octobre 2008.
Maison pour tous - Magnières**

Présents :

Philippe ALAVOINE (Vallois), Françoise BALLAND (Vennezey), Sabine BARBIER (Vallois), Pascal BURGAIN (Magnières), Gérard CHIQUART (Xermaménil), Adélaïde COSSON (Remenoville), Claudie DEBOMY (Vallois), Joël DONATIN (Xermaménil), Florence FREVIL (Gerbéviller), Jeannine FULCHIN (Magnières), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil), François GENAY (Frambois), Dominique GEORGE (Magnières), Daniel GERARDIN (Gerbéviller), Jean-Marie GRAVIER (Haudonville), Daniel LOPPION (Vathiménil), Pierre MANGEOLLE (Vallois), Véronique PERRIN (Moyen), Elisabeth PRUDONT (Vallois), Marie-Odile SIMON (Haudonville).

Excusées :

Bernadette GAUCHE (Haudonville), Andrée HENRY (Gerbéviller).

La réunion est consacrée au projet de « maison de santé ».

1. Visite du site

Pascal BURGAIN propose une visite du lieu envisagé pour la construction de la maison de santé (terrain situé en centre de village, à proximité de la pharmacie).

2. Présentation des démarches effectuées

Début août : création d'un document repère expliquant :

- la genèse du projet
- le travail en groupe de travail au sein de la CCM
- la démarche globale visant à observer 2 pôles de santé sur notre territoire
- la volonté de travailler dans une première étape à la pérennisation du pôle de Magnières
- l'implication et la motivation des professionnels de santé du pôle de Magnières
- l'analyse des chiffres du territoire (population, nombre de médecins) avec la vision actuelle et les perspectives à moyen terme mettant en évidence une carence significative en nombre de médecin par rapport à la population
- l'approche globale financière du projet en terme de coûts.

Début Août : rencontre avec le sous préfet :

- enthousiasme sur le projet
- reconnaissance de la nécessité
- prêt à nous aider financièrement et sur le montage financier de l'opération
- problème de reconnaissance qui entraîne des conséquences sur le FCTVA et les fonds FEADER
- le sous-préfet se renseigne auprès des instances financières et juridiques sur les possibilités liées à la TVA

- réponse du sous-préfet le 15 septembre : le FCTVA est lié aux zones définies par décret sur l'article 162-47 du code de la sécurité sociale, 1^{er} alinéa de l'article L.1511-8 du CGCT.
- conclusion : tant que la zone n'est pas reconnue, pas de FCTVA sur le projet.

Début septembre : rencontre avec l'URCAM :

- démarche d'explications pour convaincre du caractère déficitaire de notre secteur
- explication de la part de l'URCAM sur les rouages administratifs liés à la reconnaissance de notre secteur en secteur déficitaire : décret n'intégrant pas notre zone
- souhait de la communauté de communes d'avoir un écrit de l'URCAM pour reconnaître le territoire « en danger » qui nous permettrait d'avoir un argument de poids auprès des financeurs et la possibilité d'accéder aux fonds européens.

Mi septembre : visite de la maison de santé de Vicherey

Caractéristique territoriale de la commune de Vicherey :

- environ 200 habitants.
- territoire rural.
- ville la plus proche : Nancy à 50 km.
- entourée de petites communes de 40 à 150 habitants.

Patientèle d'environ 4 000 personnes : 12% en ALD, 9% plus de 75 ans, 45% plus de 45 ans

Le projet de maison de santé fait suite à un fonctionnement existant : structure déjà novatrice rassemblant 3 médecins, 1 kiné, 1 dentiste créée en 1964.

Constat à l'origine du projet :

- problème d'accessibilité (étages, escaliers...)
- exigüité des locaux :
 - salle de réunion et hall d'entrée trop petits,
 - absence de local de stérilisation pour le dentiste,
- pas de locaux disponibles pour accueillir de nouveaux professionnels
- problème de confidentialité (pas d'isolation phonique)

Aujourd'hui, 11 professionnels de santé sont rassemblés dans la maison de santé (3 médecins généralistes, 2 infirmières, 1 dentiste, 1 pédicure-podologue, 1 diététicienne, 1 psychologue, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 3 secrétaires et 2 agents d'entretien.

Début octobre : rencontre avec les services de la direction des services fiscaux M Puille

Evocation du statut fiscal de la maison de santé notamment en ce qui concerne la TVA et le FCTVA et également les incidences fiscales pour les praticiens.

- N'étant pas territoire déficitaire : pas de FCTVA
- Il est possible d'opter pour l'assujettissement à la TVA
 - Création d'un budget annexe (coté CCM)
 - Récupération de la TVA sur l'ensemble des opérations
 - Facturation d'un loyer avec de la TVA

- Avantages fiscaux pour les praticiens
 - Liés à la qualification de zone de la commune de Magnières.
 - Magnières est en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) décret couvrant jusqu'au 31 décembre 2009.... Après ??
 - Exonération de 5 années de TP pour tous
 - Exonération dégressive de 136 mois d'impôts sur les bénéfices pour les nouveaux installés

Mi octobre courrier des Inspecteurs de l'éducation nationale

- Qui signalent un besoin en Orthophoniste sur le secteur de la Mortagne
- Soutient le projet de Maison de santé qui pourrait accueillir ce type de spécialiste

Daniel GERARDIN demande ce qu'il en est de la situation sur Gerbéviller. Pascal BURGAIN rappelle les conclusions de la réunion de janvier 2008 rassemblant notamment les professionnels de Gerbéviller, qui ont affirmé que l'urgence d'une intervention se trouvait sur le pôle de Magnières.

Le dossier « maison de santé » note que le territoire est composé de 2 pôles « Magnières » et « Gerbéviller » tout aussi importants l'un que l'autre pour le maintien d'un service de soins de qualité sur l'ensemble du territoire. L'intervention publique est proposée dans un premier temps sur le pôle de Magnières, reconnu par les professionnels de santé comme étant prioritaire.

3. Documents pour le recrutement d'un maître d'œuvre

Afin d'aller plus loin dans l'élaboration du projet de maison de santé, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre.

La question d'une maison pouvant accueillir des associations est à nouveau posée.

Pascal BURGAIN répond que monsieur PUILLE des services fiscaux le déconseille fortement, cela engendrerait des difficultés de répartition financière entre les parties louées et les parties mises à disposition. De plus, cette position est confirmée par tous les échanges d'expériences effectués sur ce sujet.

Pascal BURGAIN informe que la commune de Magnières réfléchit parallèlement à la restructuration de sa mairie qui pourrait intégrer des permanences dans un bureau partagé pour les associations et organismes le désirant.

Dominique GEORGE souhaite connaître une estimation du loyer qui sera demandée aux professionnels. Pascal BURGAIN répond que les professionnels doivent définir ce que serait un loyer acceptable.

Au fur et à mesure de la lecture des documents « appel à candidature » et « cahier des charges », les modifications proposées sont enregistrées. Ces documents et la démarche s'y référant seront proposés à la validation en conseil communautaire.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « services »
- membres du Bureau
- communes